



6^{ème} RENCONTRE DE DROIT PUBLIC DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE



Pour une administration responsable

**Grand amphithéâtre du département Gestion des Entreprises
et des Administrations de l'Université Grenoble-Alpes,
1, place de Verdun à Grenoble**

LE JEUDI 19 mars 2020 de 13 H 30 à 17 H 30

La question de la responsabilité de la puissance publique est une des plus classiques qui soit en droit administratif. Cela reste néanmoins un sujet de débat sur lequel les opinions sont souvent partagées : d'un côté, en dépit d'avancées jurisprudentielles et législatives notables, en particulier avec la marginalisation de la faute lourde, des progrès sont encore attendus pour assurer une meilleure réparation des dommages causés par l'action de l'administration ; d'un autre côté, c'est une source d'inquiétude pour les dirigeants administratifs qui craignent une extension à l'excès des cas d'engagement de la responsabilité avec pour conséquence des charges accrues pour les finances publiques. Après une introduction générale sur les modalités d'engagement de la responsabilité de la puissance publique, une première table ronde débattera de la question de la réparation des dommages. La deuxième table ronde abordera la problématique du préjudice écologique comme source de responsabilité administrative.

DEROULEMENT

13h : accueil-café.

13h30 - 13h45 : Ouverture des travaux

- **M. Denis Besle**, président du tribunal administratif de Grenoble, **M. Jean-Christophe Videlin**, doyen de la faculté de droit, **Me Fiat**, représentant le barreau de Grenoble, et **M. Cédric Cordel**, directeur du département GEA de l'université Grenoble-Alpes.

13h50 - 14h40 Introduction par Mme Hafida Belrhali, professeure à l'université Grenoble-Alpes

Les principes de la responsabilité - présentation.

14h45 -15h35 Table ronde 1 : La réparation des dommages causés par l'administration

- table ronde animée par Mme Hafida Belrhali, professeure à l'université Grenoble-Alpes, avec M. Mathieu Heintz, rapporteur public au tribunal administratif de Grenoble, Me Sarah Tissot, avocate.

Cette première table ronde permettra d'aborder ce qui est l'objectif même de l'action en responsabilité : la réparation. Comment celle-ci est-elle concrètement pratiquée par le juge administratif ? Comment appréhender précisément l'évaluation des divers préjudices ? Si l'indemnisation, c'est-à-dire la réparation pécuniaire, reste la forme principale, la réparation en nature pourrait se développer en droit administratif. La discussion sur ces modalités permettra d'ouvrir la réflexion sur l'effectivité de la réparation intégrale, principe majeur de la responsabilité administrative.

Pause

16h05 - 16h55 Table ronde 2 : La responsabilité en matière d'environnement

- table ronde animée par Mme la professeure Laetitia Guilloud-Colliat, professeure à l'université Grenoble-Alpes, avec Me Frédéric Poncin, avocat, Mme Julie Holzem, magistrate au tribunal administratif de Grenoble.

Cette seconde table aborde une thématique relativement nouvelle de la responsabilité de la puissance publique. « L'affaire du siècle » qui vise à faire reconnaître la carence de l'Etat en matière climatique illustre combien les collectivités publiques risquent de voir leur responsabilité mise en cause en cas d'atteinte à l'environnement. La table ronde ouvrira des pistes sur les réponses juridiques et jurisprudentielles qui pourraient être apportées.

17h15 : clôture.



Coupon-réponse à retourner avant le 13 mars 2020.

Par courrier au tribunal administratif de Grenoble 2, place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble
ou par courriel : sylviane.bottex@juradm.fr

Madame, Monsieur :

Organisme :

Fonction : E-mail :

Sera accompagné de personnes. (lister les noms des accompagnants)